

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU COMITE SYNDICAL  
SEANCE DU 29 JANVIER 2025**

L'an deux mille vingt-cinq, le vingt-neuf du mois de janvier le Comité Syndical dument convoqué s'est réuni en son siège social sous la présidence de Monsieur Bernard GAUFFRETEAU, Président.

Date de la convocation : 16 janvier 2025	Nombre de délégués en exercice : 34 Présents : 20 Absents excusés : 16 Absents : 4 Votants : 21 dont 1 pouvoir
--	--

**PRESENTS** : M. AUBRUN Thomas ; Mme BAUDELLOT Chantal ; M. BARREAU Dominique ; M. CHOLLET Jean-Michel (suppléant) ; M. COCHARD Philippe (suppléant) ; M. DANGER Jean-Louis ; M. DORET Michel ; M. DUPAS Bruno ; M. GAUFFRETEAU Bernard ; M. JEUDI Daniel ; M. JOZEAU Jacky ; M. MEDJAKE Guillaume (suppléant) ; M. MONTIBERT Jean-Paul (suppléant) ; M. NOIRAUD Bernard ; M. POTET Christophe (suppléant) ; M. POUIT Stéphane (suppléant) ; Mme RICHARD Françoise ; M. SOULARD Claude ; M. THOMAS Patrice ; M. WANLIN Jean-Michel.

**ABSENTS EXCUSES** : M. BICHON Laurent ; M. CESBRON Patrice ; M. CHEVALLIER Jérémy ; M. CHAUVIN Hervé ; M. DABIN Michel ; M. METREAU Jacques ; M. POUPIN Pascal ; M. POYAUX Jean-Michel ; M. RENAUD Denis ; Mme CORLAY-QUESTEL Christiane est remplacée par M. MEDJAKE Guillaume ; M. FUZEAU Bruno est remplacé par M. MONTIBERT Jean-Paul ; Mme GELÉE Maryline est remplacée par M. POUIT Stéphane ; M. LIGNE Alain est remplacé par M. COCHARD Philippe ; M. NERBUSSON Joël est remplacé par M. POTET Christophe ; Mme NOLOT Monique a donné pouvoir à M. BARREAU Dominique ; M. PILLOT Jean est remplacé par M. CHOLLET Jean-Michel.

**ABSENTS** : M. AIGUILLON Mickaël ; M. CHARBONNEAU Claude ; M. MOTARD Jérôme ; M. WOJTCZAK Richard.

**Secrétaire de séance** : M. DUPAS Bruno.

**ADMINISTRATION GENERALE  
CONVENTION INFRACOS**

Monsieur le Président expose :

En date du 17/03/2014, la commune de Thouars, la Régie de l'Eau de la Ville de Thouars et SFR ont conclu une convention portant mise à disposition d'emplacements au profit de SFR sur un réservoir sis rue Alfred de Vigny à THOUARS (79100), afin d'y installer une station radioélectrique.

INFRACOS est une société détenue par Bouygues Telecom et la Société Française de Radiotéléphonie (SFR) (ci-après dénommés les "Opérateurs"). Elle a notamment pour objet social la gestion du patrimoine de ces deux sociétés sur une partie du territoire français. INFRACOS est donc détentrice des droits d'occupation des sites permettant d'établir et d'exploiter des réseaux de communications électroniques.

Par courrier en date du 20/02/2015, SFR a sollicité le transfert de la convention à la société INFRACOS à compter du 01/03/2015, ce que la Régie de l'Eau de la Ville de Thouars a accepté.

Par arrêté préfectoral en date du 23/11/2015, le SEVT a repris la compétence Eau de la Ville de Thouars à compter du 01/01/2016.

Souhaitant acter d'une nouvelle convention entre elles, les Parties se sont rapprochées afin de conclure celle-ci aux conditions ci-après exposées et aux tarifs proposés (voir convention en annexe).

La présente Convention annule et remplace de plein droit, à compter de sa prise d'effet, la convention conclue entre SFR et la commune de Thouars, la Régie de l'Eau de la Ville de Thouars en date du 17/03/2014.

Vu l'exposé de M. le Président,

Le Comité Syndical, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés :

- ✓ VALIDE les termes de la convention telle qu'elle a été exposée,
- ✓ VALIDE les tarifs suivants à facturer :
  - Montant de la redevance annuelle : 15 000 € HT
  - Montant des interventions :
    - Programmées : 80 € nets pour un forfait de deux heures sur site,
    - Urgentes : 1 500 € nets pour un forfait de deux heures sur site,
- ✓ RECONNAIT disposer de toutes les informations nécessaires et suffisantes, en lien direct avec l'objet de la Convention, leur permettant d'y consentir
- ✓ AUTORISE le Président à négocier les tarifs et redevances le cas échéant et à signer ladite convention.

Fait et délibéré les jour, mois et an ci-dessus,  
Pour extrait certifié conforme,

Le Président,  
Bernard GAUFFRETEAU

